



# ARGENT

## Quelques idées pour placer son argent à court terme

Le rendement du Livret A ne compense pas l'inflation. Pour faire mieux, il faut renoncer soit à la liquidité, soit à la sécurité

**L**es chiffres sont sans appel : le taux d'intérêt au jour le jour est négatif. Les banques ne pouvant pas faire de miracle, les placements de court terme rapportent peu. Très peu. Les sicav monétaires affichent logiquement une performance négative (- 0,35 %) sur un an. Dans ce contexte, le Livret A et le Livret de développement durable (LDD), dont le taux est fixé par les pouvoirs publics, semblent, à 0,75 %, presque miraculeux. A un détail près : l'inflation devrait atteindre 1,80 % cette année. Cela signifie que les intérêts accumulés en un an sur un Livret A ne compensent pas la hausse des prix. Autrement dit, les épargnants perdent de l'argent.

La situation est certes encore pire si vous laissez votre argent sur votre compte courant, non rémunéré. « *Le rendement réel du Livret A, c'est-à-dire après inflation, est certes négatif. Mais souvenez-vous des années 1980 : le Livret A rapportait 8,50 %, tandis que la hausse des prix s'élevait à 13 %. La situation actuelle est donc loin d'être dramatique* », tempère Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'épargne. Le Livret A reste donc, malgré tout, la meilleure enveloppe pour placer votre épargne de précaution, car il est à la fois sans aucun risque, totalement liquide (vous pouvez récupérer votre épargne quand bon vous semble) et exonéré d'impôts et de prélèvements sociaux.

« *Le produit miraculeux à la fois sécuritaire, liquide et rapportant plus que l'inflation n'existe pas. Méfiance si on vous le*

*propose* », rappelle de son côté Guillaume Eyssette, directeur associé du cabinet de gestion de patrimoine Gefineo.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) mettent d'ailleurs régulièrement en garde le public contre des sociétés proposant des placements assortis de promesses de performances intenables. Fuyez, donc, si on vous propose un placement sûr et trop rentable pour être honnête !

### Faire des concessions

En revanche, vous pouvez obtenir un rendement supérieur à celui du Livret A si vous acceptez de faire des concessions soit sur la sécurité, soit sur la liquidité. Ainsi, le plan d'épargne logement (PEL) constitue une bonne alternative au Livret A, à condition d'avoir eu la bonne idée d'en ouvrir un il y a quelques années, lorsque la rémunération était encore favorable. Car, c'est la botte secrète du PEL, sa rémunération est fixée une fois pour toutes à l'ouverture. Ainsi, les PEL ouverts entre le 1<sup>er</sup> février 2015 et le 31 janvier 2016 rapportent encore 2 % brut, tandis que ceux ouverts entre le 1<sup>er</sup> août 2003 et le 31 janvier 2015 affichent même un taux de 2,5 % brut.

Attention, les intérêts de ces PEL sont soumis aux prélèvements sociaux (17,2 %) s'ils ont moins de 12 ans ou au prélèvement fiscal unique (ou « flat tax » de 30 %) s'ils ont plus de 12 ans. Les PEL ouverts entre 2003 et 2015 rapportent



donc 1,75 % net s'ils ont plus de 12 ans et 2,07 % net dans le cas contraire. Des taux largement supérieurs à celui du Livret A. Attention, en revanche, aux PEL ouverts depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 : ils affichent 1 % brut, mais sont soumis à la flat tax dès la première année, ce qui fait tomber leur rémunération nette à 0,70 %.

Il convient donc de vérifier précisément quelle est la rémunération de votre PEL avant de décider d'y verser votre excédent de trésorerie. Car cette enveloppe présente bien plus de contraintes que le Livret A. Elle est beaucoup moins liquide. En effet, tout retrait entraîne la clôture du plan, quel que soit son âge. De plus, il est obligatoire de réaliser des versements chaque année, soit au minimum 540 euros par an.

Autre alternative au Livret A, le fonds en euros de l'assurance-vie permet, lui aussi, de placer son argent sans risque, puisque le capital est garanti. Il a rapporté en moyenne 1,80 % en 2017, soit environ 1,50 % après prélèvements sociaux. « *Le rendement du fonds en euros devrait se stabiliser aux environs de 1,70 % à 1,80 % en 2018. Les meilleurs contrats afficheront encore plus de 2,5 % probablement* », précise Philippe Crevel. Des taux qui restent compétitifs dans l'univers des placements sans risque.

« *Le fonds en euros constitue une bonne alternative au Livret A, à condition d'avoir au minimum dix-huit à vingt-quatre mois devant soi, en privilégiant les contrats sans droits d'entrée* », précise Guillaume Eys-

**« LE PRODUIT  
MIRACULEUX À LA FOIS  
SÉCURITAIRE, LIQUIDE  
ET RAPPORTANT PLUS  
QUE L'INFLATION  
N'EXISTE PAS.  
MÉFIANCE SI  
ON VOUS LE PROPOSE »**

**GUILLAUME EYSSETTE**  
directeur associé de Gefineo

sette. Côté liquidité, il reste possible de sortir à tout moment, en sachant toutefois qu'il faut souvent trois à quatre semaines pour recevoir les fonds. De plus, la fiscalité dépend, entre autres, de l'âge du contrat. Ainsi, pour les sommes versées depuis le 27 septembre 2017, les gains sont soumis au prélèvement fiscal unique de 30 %, prélèvements sociaux inclus, quel que soit l'âge du contrat. Si votre horizon de placement est supérieur à deux ans, vous pouvez aussi vous intéresser aux unités de compte (UC) de l'assurance-vie, en privilégiant les supports à risque modéré comme les fonds flexibles. Mais, si vous faites ce choix, vous devrez renoncer à la garantie en capital et à la liquidité. ■

**AGNÈS LAMBERT**